

Toulon Université Club

Règlement intérieur de la section “Les Terres Du Mistral”



Activités, Adhérents et Matériels

Article 1 : Activités proposées

La section « Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l’UTLN » a pour vocation la promotion et le développement des pratiques ludiques autour des jeux de société sous toutes leurs formes, notamment les Jeux de Rôles, Jeux de Plateau, Jeux de Cartes, Wargames, etc, sur les campus de l’Université de Toulon.

La section « Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l’UTLN » a pour objectif de dépasser le simple cadre du divertissement, et de démontrer le caractère pédagogique des jeux à travers un certain nombre de valeurs :

- **les valeurs sociales et relationnelles**, comme la convivialité, la coopération, une compétition saine et la communication inter et intra générationnelle, en renforçant les liens et en encourageant des interactions positives entre les joueurs ;
- **les valeurs éducatives**, telles que la patience, la concentration, la logique, la réflexion, la créativité et la gestion des émotions, en stimulant des compétences stratégiques et émotionnelles ;
- **les valeurs personnelles et humaines** à travers l’enseignement de la prise de décision, de la responsabilité, de la persévérance et du respect des règles, et en développant des compétences essentielles pour évoluer dans un cadre structuré ;
- **les valeurs liées à l’épanouissement**, en offrant du plaisir, en renforçant la confiance en soi, et en créant des souvenirs partagés avec les autres.

La section « Les Terres Du Mistral » organise des séances hebdomadaires tous les jeudis après-midi (dite “HEBDO du jeudi”) et des parties en distanciel ou en présentiel sur d'autres créneaux.

La section « *Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l'UTLN* » envisage à court et moyen termes :

- la constitution d'une ludothèque (en propre, co-financement / subventions) ;
- le prêt, à ses membres, de jeux issu de la ludothèque ;
- l'initiation aux différents univers ludiques à travers des événements universitaires (le Printemps de l'université, Tournois, une Nuit du jeu...) ;
- la participation à des rencontres inter-clubs (Chtul'ISEN, Collectif Rôliste, Yeux dans les Jeux...) ;
- La participation à des salons et conventions (Salon international du Jeu de Cannes, Toulon Joue) ;
- la création de goodies (T-Shirts...) aux couleurs des Terres du Mistral ;
- la création de partenariats avec divers acteurs du milieu ludique (associations, éditeurs, distributeurs, boutiques, ludothèques) ;
- la création d'Actual Play (parties de JdR filmées), de podcasts, d'une chaîne Youtube, d'une émission de radio ;
- la création de jeux...

Article 2 : Fonctionnement

La section « *Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l'UTLN* » est une section du TUC. Son fonctionnement est précisé dans la dernière version du document « *TDM-Fonctionnement de la section Terres du Mistral* ».

Article 3 : Adhérents

La section « *Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l'UTLN* » accepte comme adhérents, les étudiants et personnels de l'Université, les membres de la famille de ces mêmes étudiants et personnels, et des extérieurs ayant un lien autre que de parenté avec les adhérents internes.

Tout éventuel mineur devra être accompagné d'un représentant légal majeur pratiquant également, sur les mêmes séances, et en assurant le suivi des consignes de l'encadrant de la séance.

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation (cf article 4).

Article 4 : Inscription

Pour participer à une ou plusieurs des activités de la section, il est obligatoire d'avoir :

- rempli le formulaire d'adhésion sur le site d>HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/toulon-universite-club>) ;
- signé et adhéré au règlement intérieur du Toulon Université Club (TUC) et à la charte de la Fédération Française des Clubs Universitaires (FFCU) ;

- acquitté le montant de l'adhésion suivant le tableau ci-après :

	TUC				SECTION		TOTAL (€)
	TUC	MAIF	FFCU	ss total TUC	SECTION	ss total SECTION	
ETU	1	3	1	5	5	5	10
PER	1	3	7	11	9	9	20
EXT	1	3	12	16	14	14	30
FAM	0	0	0	0	10	10	10

- si l'adhérent est déjà inscrit dans une autre section du TUC, il sera dispensé de cotisation TUC et ne devra s'acquitter que de la cotisation propre à la section « Les Terres du Mistral – Aventures Ludiques à l'UTLN », soit 14, 9 ou 5 euros.

L'adhésion comprend l'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident via une assurance souscrite par le TUC à la Maif, ainsi que le coût de la licence FFCU.

L'inscription et la pratique ne deviennent effectives qu'après réception du dossier complet par le responsable de la section.

Article 5 : Matériels

La section met à disposition les jeux de sa ludothèque lors des sessions hebdomadaires ou sous forme de prêt. Les modalités de prêt sont précisées dans le document « TDM-Fonctionnement de la section Terres du Mistral ».

Nom : _____ Prénom : _____ Date : __/__/202__

Signature (du responsable légal)

avec la mention manuscrite « lu et approuvée ».